

Compte rendu de la séance du 02 mars 2017

Secrétaire(s) de la séance:

Annick BOUGON

Délibérations du conseil:

Comptes administratifs 2016 (DE 2017 005)

Le Conseil Municipal sous la présidence de madame LABELLE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice

2016 dressé par monsieur DEFEZ Gérard, Maire, après s'être fait présenter le budget unique et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif , lequel peut se résumer ainsi:

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

| Libellés | Investissement | | Fonctionnement | | Ensemble | |
|----------------------|---------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
| | dépenses ou déficit | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents |
| Résultat reporté | 166 374.22 | | | 279 364.79 | | 112 990.57 |
| Op° de l'exercice | 371 858.57 | 396 453.44 | 343 344.40 | 521 730.36 | 715 202.97 | 918 183.80 |
| TOTAUX | 538 232.79 | 396 453.44 | 343 344.40 | 801 095.15 | 715 202.97 | 1 031 174.37 |
| Résultat de clôture | 141 779.35 | | | 457 750.75 | | 315 971.40 |
| Restes à réaliser | 72 468.00 | 44 229.00 | | | 72 468.00 | 44 229.00 |
| Totaux cumulés | 610 700.79 | 440 682.44 | | | 610 700.79 | 440 682.44 |
| Résultats définitifs | 170 018.35 | | | 457 750.75 | | 287 732.40 |

COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT

| Libellés | Investissement | | Exploitation | | Ensemble | |
|---------------------|---------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
| | dépenses ou déficit | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents |
| Résultat reporté | | 50 082.95 | | 9 687.32 | | 59 770.27 |
| Op° de l'exercice | 75 416.62 | 50 593.90 | 75 219.03 | 75 907.36 | 150 635.65 | 126 501.26 |
| TOTAUX | 75 416.62 | 100 676.85 | 75 219.03 | 85 594.68 | 150 635.65 | 186 271.53 |
| Résultat de clôture | | 25 260.23 | | 10 375.65 | | 35 635.88 |

COMPTE ADMINISTRATIF MENUISERIES

| Libellés | Investissement | | Fonctionnement | | Ensemble | |
|---------------------|---------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
| | dépenses ou déficit | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents |
| Résultat reporté | 6 288.25 | | | 17 712.02 | | 17 712.02 |
| Op° de l'exercice | 304 805.21 | 327 503.96 | 321 216.42 | 324 545.38 | 626 021.63 | 652 049.34 |
| TOTAUX | 311 093.46 | 327 503.96 | 321 216.42 | 342 257.40 | 626 021.63 | 669 761.36 |
| Résultat de clôture | | 16 410.50 | | 21 040.98 | | 37 451.48 |

2° Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

affectation du résultat (DE 2017 007)

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016

- Statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2016

Budget principal:

- Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de
457 750.75 € auquel s'ajoute l'intégration final du budget des Menuiseries 21 040.98€
soit un excédent de 478 791.73€
- décide d'affecter le résultat comme suit :

| AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2 016 | | |
|---|----------|--------------------|
| Budget principal | | |
| Résultat au 31/12/2016 | Excédent | 478 791.73€ |
| | Déficit | |
| Déficit au 31/12/2016 | | |
| - déficit (001) 2016 avant intégration | | -141 779.35€ |
| - Intégration final budget Menuiseries- Excédent | | +16 410.50€ |
| - Déficit (001) 2016 | | 125 368,85€ |
| - Affectation obligatoire à l'apurement du déficit de la section d'investissement(1068) | | 153 607.85€ |
| - Affectation à l'excédent reporté(002) | | 325 183.88€ |
| déficit à reporter (001) | | 125 368.85 € |

Comptes de gestion 2016 (DE 2017 006)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de monsieur DEFEZ Gérard,

Après s'être fait présenter les différents budgets de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandat, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2016

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2016 par le receveur, visés et certifiés conformes, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Soutien pour l'Hopital du Blanc et contre le déménagement du Territoire (DE 2017 008)

Les élus de Ciron se prononcent

Pour l'HOPITAL DU BLANC et CONTRE LE DEMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Les hôpitaux de premier recours sont INDISPENSABLES à la vie. Par leur proximité ils limitent les coûts et les effets induits des déplacements. Pour des raisons d'aménagement du territoire nous demandons que la solidarité nationale joue pour préserver cet hôpital de proximité avec au minimum ses compétences actuelles.

Nous demandons le respect du protocole d'accord tripartite ARS-CH de Châteauroux et du Blanc, d'avril 2016 dont

- * le maintien de la chirurgie complète et ambulatoire.
- * le maintien de la maternité avec toutes les prérogatives d'une maternité de niveau 1, sans restriction, avec la mise en place d'un stock permanent de cinq poches de plasma lyophilisé pour compléter en cas d'urgence hémorragique les cinq concentrés de globules rouges.
- *le rétablissement de convention équitable avec le CHU de Poitiers.
- * l'orientation systématique vers les URGENCES du BLANC des personnes du bassin de santé du Blanc ayant appelé le 15 ou le 18, sauf urgence vitale.
- * une véritable autonomie de gestion du site du Blanc, avec maintien des services administratifs.

Nous demandons le maintien de l'institut de formation en soins infirmiers et aides soignants indispensables pour garantir un nombre de soignants suffisant.

Désignation suppléant CLECT (DE 2017 009)

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la proposition de la Communauté de Communes Brenne Val de Creuse de désigner un suppléant pour la CLECT, commission chargée d'étudier les conventions de reversement à chaque commune.

Après en avoir délibéré, le conseil désigne Mme LABELLE Sylvie comme suppléant pour siéger à la CLECT.

DETR 2017 (DE 2017 010)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le diagnostic de l'éclairage public réalisé par le SDEI et présenté au conseil le 17/02/2014.

Il propose de réaliser les travaux prévus dans le diagnostic sur l'ensemble de la commune:

- Mise en conformité des armoires
- Mise en conformité des réseaux
- Changement des luminaires énergivores.

Le coût global des travaux est estimé à 143 034€TTC

Pour permettre la réalisation de ces travaux, il propose de solliciter une subvention dans le cadre de la DETR 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil:

- Accepte la proposition du Maire
- Charge le maire de déposer le dossier de demande subvention DETR 2017 selon le plan de financement suivant:

| Montant | | Financement | | |
|------------|------------|-----------------|----------|------------|
| Travaux HT | 119 195.00 | DETR | 30% | 35 758.00 |
| | | SDEI | 20% | 23 839.00 |
| TVA | 23 839.00 | Autofinancement | 50%+ TVA | 84 437.00 |
| TTC | 143 034.00 | TTC | | 143 034.00 |

- Autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ces travaux.

demande de subvention SDEI (DE 2017 011)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le diagnostic éclairage public réalisé par le SDEI.

Suite à celui-ci, une 1ère tranche de travaux est prévue à Scoury à partir de septembre 2017, elle concerne la mise en conformité des armoires et des réseaux et le remplacement des luminaires énergivores par des luminaires à LED.

Pour ces travaux une aide de 15 905€ a été attribuée par le SDEI.

Concernant le reste de la commune à savoir, les villages de CIRON, Châtre et la Boissière, Monsieur le Maire propose de réaliser une opération identique.

Cette 2ème tranche serait réalisée à la suite de la 1ère pour se terminer au plus tard en septembre 2018 avec le remplacement des luminaires après enfouissement le long de la RD 951 dans la traverse de CIRON.

Pour financer cette opération, il propose de demander une aide au SDEI.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte cette proposition
- charge Monsieur le Maire de déposer le dossier auprès du SDEI.